

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: HSBC Continental Europe, F0HUI1NY1AZMJMD8LP67

1. Résumé

HSBC Continental Europe, (Legal Entity Identifier F0HUI1NY1AZMJMD8LP67) considère les principales incidences négatives (« PAI ») (1) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est l'état consolidé de ces principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Continental Europe, et couvre la période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les termes « nous » et « notre » employés dans ce document font référence à HSBC Continental Europe pour ce qui concerne le métier Retail Banking & Wealth Management (Banque de particuliers, ci-après « RBWM »), le métier Commercial Banking (Banque d'entreprises, ci-après « CMB ») et le métier de la Banque Privée (HSBC Private Bank (France), dénommés ensemble ci-après « la Banque ».

La Banque fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. A ce titre, la Banque intervient en tant qu'Acteur des Marchés Financiers (2) au sens de la réglementation SFDR (3). Dans le cadre de cette prestation, la Banque définit les objectifs d'investissement et les stratégies d'investissement des mandats.

A noter que les activités de mandats de gestion de HSBC Private Bank (France) sont reprises dans ce rapport pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2022. HSBC Private Bank (France) a quitté le périmètre de consolidation de HSBC Continental Europe au 30 septembre 2022.

HSBC Continental Europe (« Nous ») délègue la gestion des portefeuilles discrétionnaires à la société de gestion de portefeuille du groupe HSBC (actuellement HSBC Global Asset Management (France) « HGAM France »), ci-après « notre Prestataire ». Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (Principle Adverse Impacts « PAI »), sont entreprises par notre Prestataire pour notre compte, sur la base des exigences réglementaires.

Lorsqu'il est fait référence à HSBC Asset Management (HAM), le rapport vise plus largement le métier de l'Asset Management au sein du Groupe HSBC.

Faisant partie du groupe HSBC, HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec HGAM France, notamment au titre de ses politiques, relatives aux PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires. Nous continuons de travailler avec notre partenaire afin de nous assurer qu'il est véritablement en phase avec nos engagements envers nos clients. Nous nous engageons également à comprendre quelle organisation est en place pour répondre aux défis futurs en matière d'investissement durable.

Nous reconnaissons que les risques en matière de durabilité (4) peuvent conduire à des résultats qui ont à la fois des incidences positives et négatives sur l'environnement et la société, ainsi que sur la performance des produits financiers. La prise en compte des indicateurs PAI dans le processus d'investissement, et le suivi de ces indicateurs au niveau des entités et des produits, permettent de gérer les incidences négatives et les risques en matière de durabilité de ces investissements. L'ensemble des incidences obligatoires sur le climat, l'environnement, le social, les salariés et les droits de l'homme, pour lesquels des indicateurs obligatoires ont été identifiés, sont pris en compte dans notre processus d'investissement dans le contexte listé ci-dessous :

- Pour nos portefeuilles discrétionnaires, les indicateurs des PAIs peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de biais, et autres techniques.

- Pour notre définition de l'investissement durable en vertu de la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »), les PAI pertinents sont considérés parmi les critères « Do No Significant Harm » (absence de préjudice significatif) - « DNSH ».
- Les processus de gestion des risques de notre partenaire surveillent et gèrent les PAI pertinents afin de s'assurer que les portefeuilles de clients reflètent leurs objectifs d'investissement.
- Concernant les mandats gérés par délégation par notre partenaire HSBC Global Asset Management (France), conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion, le client autorise de plein droit la banque à exécuter de propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété, etc.). En revanche, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.
- La politique d'engagement de HSBC Global Asset Management (France) énonce l'approche de l'engagement, y compris l'escalade de l'engagement lorsque les entreprises ne répondent pas correctement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives.

De plus amples détails sur leur approche en matière de sélection, de processus d'investissement et d'engagement sont présentés dans des politiques spécifiques et sont disponibles sur le site Web :

HSBC Asset Management : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les incidences sont calculées et illustrées comme la moyenne des incidences à chaque fin de trimestre de l'année 2022.

Comme nous déléguons la supervision de la gestion des portefeuilles discrétionnaires à un gestionnaire d'actifs tiers, toutes les activités d'investissement durable, y compris la prise en compte de PAI, l'engagement et le vote, sont entreprises par HAM pour notre compte - nous nous référons donc souvent aux mesures prises et prévues par HAM. En outre, nos portefeuilles diversifiés peuvent investir dans des fonds gérés hors du Groupe HSBC - dans de tels cas, les politiques du gestionnaire de fonds tiers s'appliqueront et HAM effectuera une due diligence renforcée afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes HSBC et réglementaires.

En accompagnement du présent état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, de plus amples informations détaillées, y compris chaque méthodologie de calcul et les limites du PAI, sont disponibles sur notre site Internet dans le document de méthodologie sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

<https://www.hsbc.fr/mentions-legales/>

(1) - « Principales incidences négatives » : dans le cadre du SFDR, cela fait référence aux effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés à la prise de décision d'investissement des acteurs de marchés financiers ou aux conseils fournis par les conseillers financiers tels que HSBC Continental Europe.

(2) Acteurs des Marchés Financiers : les acteurs des marchés, au sens du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après dénommé « SFDR »), peuvent être notamment

- a) une entreprise d'assurance qui propose des produits d'investissement fondés sur l'assurance;
- b) une entreprise d'investissement fournissant des services de gestion de portefeuille;
- c) un initiateur de produit de retraite;
- d) un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (ci-après dénommé «gestionnaire de FIA»);
- e) une société de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ci-après dénommée «société de gestion d'OPCVM»).

(3) Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après dénommé « SFDR »).

(4) « Risque en matière de durabilité » : dans le cadre du SFDR, il s'agit d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
1	Émissions de GES	Émissions de GES de Scope 1 (en tonnes de CO ₂) Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 84,51%	70 365,21	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).</p> <p>Les émissions du niveau 1 sont celles provenant de sources d'émission directe détenues ou contrôlées par une société, à savoir les émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, pendant leur processus de production.</p> <p>Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES de niveau 1 sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie, Entreprise Value Including Cash, ci-après "EVIC") en million d'euros.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 1 pondérées, en tonnes par million d'euros.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC Global Asset Management (HGAM), l'entité au niveau global de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France), est signataire de l'initiative Net Zéro Asset Managers, avec un objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés. Un objectif intermédiaire global a été fixé, il couvre 38 % des actifs mondiaux pour une réduction de 58 % de l'intensité des émissions d'ici 2030 par rapport à 2019. La contribution au niveau local de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif mondial n'a pas encore été définie. Cet objectif s'applique à l'intensité des émissions de niveau 1 et 2. Pour soutenir cet engagement, HGAM a défini une politique relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements.</p> <p>HGAM est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, HGAM prévoit de publier sa politique relative aux investissements dans le pétrole et le gaz.</p> <p>Le cas échéant, notre prestataire traite les opérations sur titres pour les valeurs présentes en portefeuille, néanmoins comme indiqué en introduction, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.</p>

Émissions de GES	<p>Émissions de GES de Scope 2 (en tonnes de CO₂)</p> <p>Actifs éligibles: 93,14%</p> <p>Actifs couverts: 82,46%</p>	38 048,41	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES.</p> <p>Les émissions du niveau 2 sont les émissions indirectes de GES de l'entreprise provenant des achats ou acquisitions d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement nécessaires à la fabrication du produit ou service.</p> <p>Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES de niveau 2 sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 2 pondérées, en tonnes par million d'euros.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC Global Asset Management (HGAM), l'entité au niveau global de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France), est signataire de l'initiative Net Zéro Asset Managers, avec un objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés. Un objectif intermédiaire global a été fixé, il couvre 38 % des actifs mondiaux pour une réduction de 58 % de l'intensité des émissions d'ici 2030 par rapport à 2019. La contribution au niveau local de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif mondial n'a pas encore été définie. Cet objectif s'applique à l'intensité des émissions de niveau 1 et 2. Pour soutenir cet engagement, HGAM a défini une politique relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements.</p> <p>HGAM est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, HGAM prévoit de publier sa politique relative aux investissements dans le pétrole et le gaz.</p> <p>Le cas échéant, notre prestataire traite les opérations sur titres pour les valeurs présentes en portefeuille, néanmoins comme indiqué en introduction, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.</p>
------------------	---	-----------	---	--

<p>Émissions de GES</p> <p>Actifs éligibles: 93,14%</p> <p>Actifs couverts: 79,84%</p>	<p>Émissions de GES de niveau 3 (en tonnes de CO₂)</p>	<p>438 219,44</p>	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES.</p> <p>Les émissions de GES de niveau 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les niveaux 1 et 2) générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions de niveau 3 sont divisées en deux catégories principales : les activités en amont (relatives à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et en aval (relatives à la chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise.</p> <p>Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES de niveau 3 sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 3 pondérées, en tonnes par million d'euros.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Nous avons inclus un chiffre pour les émissions de niveau 3, malgré les réserves de notre prestataire concernant la fiabilité des données. L'objectif intermédiaire de l'initiative Net Zero Asset Managers de HSBC Global Asset Management porte sur l'intensité des émissions de niveau 1 et 2, considérant que les émissions de niveau 1 et 2 de toutes les sociétés cotées se retrouvent dans les émissions de niveau 3 d'autres de ces sociétés. Pour soutenir cet objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés, HSBC Global Asset Management a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements.</p> <p>HSBC Global Asset Management est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, HGAM prévoit de publier sa politique relative aux investissements dans le pétrole et le gaz.</p> <p>Le cas échéant, notre prestataire traite les opérations sur titres pour les valeurs présentes en portefeuille, néanmoins comme indiqué en introduction, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.</p>
--	---	-------------------	--	---

Émissions de GES	<p>Total des émissions de GES (en tonnes de CO₂)</p> <p>Actifs éligibles: 93,14%</p> <p>Actifs couverts: 82,27%</p>	546 633,06	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).</p> <p>Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES (addition des niveaux 1, 2 et 3) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique.</p> <p>Nous pensons que l'engagement de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) via son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers et l'objectif intermédiaire mondial guideront la démarche de réduction des émissions. Pour soutenir cet engagement, HGAM a défini une politique globale relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements.</p> <p>HGAM est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, HGAM prévoit de publier sa politique relative aux investissements dans le pétrole et le gaz.</p> <p>Le cas échéant, notre prestataire traite les opérations sur titres pour les valeurs présentes en portefeuille, néanmoins comme indiqué en introduction, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.</p>
------------------	--	------------	---	---

2	Empreinte carbone	<p>Empreinte carbone (Tonnes d'émissions de CO₂ par million d'euros investi)</p> <p>Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 85,18%</p>	174,82	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Le présent PAI a pour objet de mesurer et d'évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise d'investissement (la banque agissant elle en tant qu'acteur des marchés Financiers) en Tonnes d'émissions de CO₂ par million d'euros investi.</p> <p>Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de CO₂ (en tonnes) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>L'objectif intermédiaire de réduction des émissions d'ici 2030 de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) via son entité globale HSBC Asset Management (HAM) et l'ambition net zero d'ici 2050 devraient permettre de réduire considérablement notre empreinte carbone. Pour soutenir cet engagement, HAM a défini une politique relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements.</p> <p>HAM est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, HAM prévoit de publier sa politique relative aux investissements dans le pétrole et le gaz.</p> <p>Le cas échéant, notre prestataire traite les opérations sur titres pour les valeurs présentes en portefeuille, néanmoins comme indiqué en introduction, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre prestataire.</p>
---	-------------------	---	--------	--	--

3	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires d'investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes d'émissions de CO ₂ par million d'euros de recettes) Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 85,26%	319,51	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics L'intensité des Gaz à Effet de Serre (GES) mesure la quantité d'émissions de GES (niveaux 1,2 et 3) par million d'euros de chiffre d'affaires d'une entreprise. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale de l'entreprise, mesurant ses émissions de GES par rapport à sa production économique (tonnes d'émissions de CO ₂ par million d'euros de recettes). Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros. Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.	L'objectif intermédiaire de réduction des émissions d'ici 2030 de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) via son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) d'ici 2030 de réduire de 58 % l'intensité des émissions couvre les investissements dans des actions cotées et des titres obligataires d'entreprises. Pour soutenir cet engagement, HGAM a défini une politique relative au changement climatique visant à intégrer la transition climatique dans la chaîne de valeur des investissements. HGAM est en train d'établir une analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale relative au charbon thermique mise en place en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer le charbon thermique d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour ceux hors OCDE. Au cours de cette année 2023, HGAM prévoit de publier sa politique relative aux investissements dans le pétrole et le gaz. Le cas échéant, notre prestataire traite les opérations sur titres pour les valeurs présentes en portefeuille, néanmoins comme indiqué en introduction, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre prestataire.
---	---	--	--------	---	--

4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	n/a Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics	Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment que la réduction la plus importante des émissions de GES sera enregistrée par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, par leur réduction de leur dépendance à ces combustibles fossiles. Plutôt que de s'écarter totalement du secteur, HGAM France favorise l'engagement des entreprises qui implémentent des plans de transition concrets ; a contrario les engagements net zero de HGAM impliqueront des ventes de titres de sociétés qui ne mettent pas en place de plans de transition concrets. La politique mondiale relative au charbon thermique vise à éliminer progressivement l'exposition au charbon thermique des portefeuilles gérés activement d'ici 2030 pour les investissements dans l'UE/l'OCDE et d'ici 2040 pour tous les autres marchés. Au cours de cette année 2023, HGAM prévoit de publier sa politique relative aux investissements dans le pétrole et le gaz.
	Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%		Ce PAI permet de communiquer la part des investissements de la Banque, agissant en tant qu'acteur des marchés financiers, dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (entreprises qui tirent des revenus éventuels de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce de combustibles fossiles).	
			Pour ce PAI, la sélection des données fournies par Sustainalytics couvre l'ensemble des entreprises impliquées dans le secteur des combustibles fossiles, déterminé par l'analyse de leurs revenus. Les données utilisées par Sustainalytics sont celles communiquées par l'entreprise analysée. Une entreprise est considérée comme active dans le secteur des combustibles fossiles (ou "entreprise identifiée") dès lors que plus de 10% des revenus est généré par les combustibles fossiles.	Le cas échéant, notre prestataire traite les opérations sur titres pour les valeurs présentes en portefeuille, néanmoins comme indiqué en introduction, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre prestataire.
			La valeur de l'incidence correspond à la valeur des investissements de la Banque dans des "entreprises identifiées" par rapport au nombre d'entreprises éligibles et couvertes par les données de Morningstar Sustainalytics.	
			Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.	
			Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.	

5	Part de consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	consommation: 65,23%	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Ce PAI représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie non renouvelable d'une entreprise bénéficiaire d'investissement au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise considérée. Le calcul des proportions est effectué à l'aide des pourcentages directement communiqués par les sociétés ou, à défaut, sur la base des informations fournies par la société sur sa consommation totale d'énergie et la part non renouvelable correspondante.</p> <p>La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne des consommations d'énergie non renouvelable (de chaque entreprise détenue pondérée du montant détenu dans cette entreprise), rapportée au total des investissements de la Banque couverts pour ce PAI.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Ce PAI représente le pourcentage de la production totale d'énergie non renouvelable d'une entreprise bénéficiaire d'investissement au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise considérée. Le calcul des proportions est effectué à l'aide des pourcentages directement communiqués par les sociétés ou, à défaut, sur la base des informations fournies par la société sur sa production totale d'énergie et la part non renouvelable correspondante.</p> <p>La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne des productions d'énergie non renouvelable (de chaque entreprise détenue pondérée du montant détenu dans cette entreprise), rapportée au total des investissements de la Banque couverts pour ce PAI.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>
		Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 17,45%	production: 52,96%	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Ce PAI représente le pourcentage de la production totale d'énergie non renouvelable d'une entreprise bénéficiaire d'investissement au cours de l'exercice. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise considérée. Le calcul des proportions est effectué à l'aide des pourcentages directement communiqués par les sociétés ou, à défaut, sur la base des informations fournies par la société sur sa production totale d'énergie et la part non renouvelable correspondante.</p> <p>La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne des productions d'énergie non renouvelable (de chaque entreprise détenue pondérée du montant détenu dans cette entreprise), rapportée au total des investissements de la Banque couverts pour ce PAI.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) estime qu'outre l'engagement des entreprises dépendantes de sources d'énergie non renouvelables sur des plans de transition concrets. Il convient également de rechercher également des opportunités d'investissement dans des sources d'énergie renouvelable. Ces deux types d'investissement seront nécessaires pour respecter les engagements net zero déjà évoqués.</p>

6 Intensité de la consommation d'énergie Agriculture, sylviculture et pêche

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 0,04%

5,55 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Mines et carrières

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 0,62%

1,61 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Fabrication

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 11,24%

212,25 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 1,14%

3,73 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie
Approvisionnement en eau; assainissement; gestion des déchets et activités d'assainissement

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 0,07%

0,65 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie
Construction

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%

Actifs couverts: 0,48%

0,09 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 0,85%

0,09 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Transport et stockage

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 0,50%

0,80 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Intensité de la consommation d'énergie Activités immobilières

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 93,14%
Actifs couverts: 0,46%

0,78 Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.

Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

Moyenne des consommations énergétiques (pour chaque entreprise détenue considérées en GWh par million d'EUR de l'investissement x valeur de l'investissement dans cette entreprise) / le total des investissements couverts.

Morningstar Sustainalytics précise que la couverture des données varie selon les secteurs identifiés, et donc considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) et son entité globale HSBC Global Asset Management (HGAM) estiment qu'il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. HGAM France s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	n/a Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	HSBC Global Asset Management (HGAM), l'entité au niveau global de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) s'est engagé à travailler à la protection et à la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant l'engagement pour la Biodiversité ("Finance for Biodiversity Pledge").
		Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	Ce PAI correspond à la part des investissements de la Banque dans des entreprises ayant des sites/activités situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité de celles-ci, et dont l'activité a une incidence négative sur ces zones.	Les actions actuelles et futures comprennent : - la collaboration et le partage des connaissances sur les méthodes d'évaluation, les incidences et les cibles, - l'engagement avec les entreprises pour réduire les incidences négatives et augmenter les impacts positifs sur la biodiversité, - l'évaluation de l'impact des investissements, - la définition d'objectifs pour augmenter les impacts positifs et réduire les incidences négatives sur la biodiversité, - et reporter chaque année sur ces activités.
			La valeur de l'incidence correspond au pourcentage des investissements de la Banque dans des d'entreprises qui ont une exposition géographique à des zones sensibles à la biodiversité et qui se livrent à des activités ayant une incidence négative sur ces zones.	
			Morningstar Sustainalytics considère que les résultats répondent partiellement à la définition réglementaire car les bases de données géographiques disponibles ne sont pas assez précises pour permettre tous les rapprochements avec les zones sensibles sur le plan de la biodiversité.	
			Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.	

8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,12	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	La consommation d'eau et la quantité de rejets dans l'eau font partie des facteurs inclus dans les données ESG des fournisseurs de données de notre prestataire HSBC Global Asset Management (HGAM). Celui-ci prévoit d'inclure ces données, lorsqu'elles sont pertinentes, dans le processus d'investissement afin de comprendre l'étendue de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris les plans d'engagement (exhortant les investisseurs à adopter des stratégies de gestion durable de l'eau et à réduire la pollution de l'eau).
		Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 4,28%		Ce PAI met l'accent sur les substances dangereuses rejetées dans l'eau. Les rejets sont mesurés en tonnes de polluants, et les polluants suivants sont pris en compte aux fins de cette mesure : - Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, - les émissions directes de substances prioritaires (telles que les métaux lourds, les composés d'azote et de phosphore, les sels solubles, les solides en suspension ainsi que les charges des paramètres polluants organiques mesurées via des indicateurs tels que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO)).	
				Pour chaque entreprise bénéficiaire d'investissement, les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros.	
				La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros.	
				Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.	
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	153,22	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics	Il est à prévoir que davantage d'entreprises divulguent des informations détaillées sur les déchets dangereux rejetés. Dans cette perspective, notre prestataire HSBC Global Asset Management (HGAM) inclura ces données le cas échéant dans son processus d'investissement, afin de comprendre l'ampleur de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris des plans d'engagement (par exemple, la mise en oeuvre de systèmes adéquats de gestion des déchets dangereux).
		Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 14,09%		Ce PAI évalue les déchets dangereux, qui sont mesurés en milliers de tonnes de déchets dangereux (y compris radioactifs) générés par une entreprise.	
				Pour chaque entreprise bénéficiaire d'investissement, les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros.	
				La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros.	
				Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.	

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	<p>n/a Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Le PAI porte sur le respect par les entreprises des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p> <p>Le Pacte mondial des Nations Unies ("UN Global Compact" en anglais) est une initiative des Nations Unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.</p> <p>Les principes directeurs de l'OCDE sont des recommandations aux entreprises multinationales pour favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie et de la concurrence.</p> <p>Nous nous appuyons sur Sustainalytics pour évaluer le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des lignes directrices de l'OCDE. Les entreprises prises en compte dans ce PAI sont celles qui violent ouvertement ces principes (ci-après "entreprises identifiées"). En revanche, celles figurant sur la liste de surveillance sont considérées comme étant étroitement surveillées, mais ne contrevenant pas encore ouvertement aux principes et, selon notre interprétation, ne relèvent pas de cet indicateur.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la valeur des investissements dans des "entreprises identifiées" par rapport au nombre d'entreprises éligibles et couvertes par les données de Morningstar Sustainalytics.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.</p>	L'adhésion du Groupe HSBC au Pacte mondial des Nations Unies est un élément important de notre politique d'investissement responsable. Notre prestataire HSBC Asset Management (France) s'appuie sur Sustainalytics pour cette évaluation, afin que les entreprises qui enfreignent ouvertement les principes du Pacte mondial des Nations unies soient identifiées ; HGAM France procède alors à des diligences nécessaires renforcées dès lors que ces entreprises sont détenues dans le cadre d'une gestion active. Ces diligences peuvent conduire à ne pas renforcer les investissements sur ces entreprises voire entraîner des exclusions, conformément au droit applicable.
----	--	---	---	---

<p>11 Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations</p>	<p>n/a Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p>	<p>Le groupe HSBC soutient les droits de l'homme décrits dans les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles respectent les droits de l'homme et que leurs procédures en la matière soient appropriées. Notre prestataire HSBC Asset Management (France) s'appuie sur Morningstar Sustainalytics pour identifier les violations présumées du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres normes internationales par les émetteurs.</p>
	<p>Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%</p>	<p>L'objectif de ce PAI est d'identifier les investissements dans des entreprises qui (1) ne disposent pas de "politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial ou des principes de l'OCDE" ou (2) l'absence de "mécanismes de traitement des griefs/plaintes pour remédier aux violations" de ces principes.</p>	
		<p>La valeur de l'incidence correspond à la valeur des investissements dans des entreprises identifiées comme n'ayant pas de politique de contrôle, par rapport au nombre d'entreprises éligibles et couvertes par les données de Morningstar Sustainalytics.</p>	
		<p>Morningstar Sustainalytics indique qu'ils ne traitent à ce jour que le premier critère, relatif au manque de politiques de contrôle ; de ce fait la méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.</p>	
		<p>Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.</p>	

12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,34%	18,04%	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Ce PAI correspond à la différence exprimée entre les salaires (moyens ou médians) des hommes et des femmes parmi les effectifs d'une entreprise (y compris au sein de la direction), indépendamment des spécificités ou de l'intitulé du poste.</p> <p>Il offre une vue globale pour évaluer l'éventuelle disparité salariale, puisqu'il tient compte de la répartition des employés dans tous les postes. L'analyse n'est pas impactée par les différences telles que la qualification et l'intitulé du poste, qui peuvent elles-mêmes résulter d'une discrimination. Elle peut révéler, par exemple, un déséquilibre dans la représentation des femmes occupant des postes de direction.</p> <p>L'écart de rémunération au sein d'une entreprise est exprimé par la différence entre le salaire horaire brut moyen des salariés masculins et celui des salariés féminins, en pourcentage du salaire horaire brut moyen des salariés masculins.</p> <p>La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne des écarts salariaux de chaque entreprise détenue pondérée du montant détenu dans chacune de ces entreprises, rapportée au total des investissements couverts pour ce PAI.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>HSBC soutient l'égalité entre les sexes.</p> <p>Nous encourageons notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) à voter en faveur des résolutions des actionnaires appelant à une plus grande transparence sur les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.</p> <p>Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes sont inclus dans les données ESG disponibles dans le processus d'investissement de HGAM France. Ces données éclairent par ailleurs l'engagement auprès des entreprises et figurent dans le plan d'engagement applicable à toutes les entités du groupe HSBC.</p> <p>Nous encourageons la mesure et la transparence concernant les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes afin d'améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion par le biais de l'engagement et de l'exercice des droits de vote.</p>
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 85,90%	26,45%	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Pour ce PAI, Morningstar Sustainalytics calcule pour chaque entreprise le nombre de femmes au sein du conseil d'administration divisé par le nombre total de membres du conseil.</p> <p>La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne harmonique des ratios de chaque entreprise détenue rapportée au total des investissements couverts pour ce PAI.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>HSBC soutient l'égalité entre les sexes ; la diversité hommes-femmes est donc une composante importante de notre stratégie d'engagement auprès des entreprises.</p> <p>Nous encourageons notre prestataire HSBC Asset Management (France) à investir dans la diversité au sein de l'équipe dirigeante, ainsi qu'au sein du conseil d'administration. HGAM participe à des initiatives de collaboration favorisant la diversité des conseils d'administration sur certains marchés clés.</p>

<p>14 Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées</p> <p>Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%</p>	<p>n/a Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Pour ce PAI, nous nous appuyons sur les données de Morningstar Sustainalytics pour identifier les entreprises qui semblent fortement impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'armes biologiques.</p> <p>Par ailleurs, Morningstar Sustainalytics considère d'autres armes comme "controversées", telles que le phosphore blanc, les armes nucléaires et l'uranium appauvri. Par conséquent, d'un point de vue strictement réglementaire, l'évaluation de ce PAI va peut-être au-delà de la définition fournie par l'organisme de réglementation.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la valeur des investissements dans des entreprises identifiées comme impliquées dans les armes controversées par rapport au nombre d'entreprises éligibles et couvertes par les données de Morningstar Sustainalytics.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.</p>	<p>Avec notre prestataire HSBC Asset Management (France), nous excluons des portefeuilles gérés des titres émis par des entreprises impliquées dans l'utilisation d'armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent des mines antipersonnel, des armes biologiques, des armes à laser aveuglantes, des armes chimiques, des armes à sous-munitions et des fragments non détectables.</p> <p>Le mandat Actions France ISR exclut également les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composantes clés, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires.</p>
--	--	--	---

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

15	Intensité de GES	<p>Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO₂ par million d'euros de PIB)</p> <p>Actifs éligibles: 5,17% Actifs couverts: 0,00%</p>	<p>n/a Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Ce PAI concerne les émetteurs souverains et supranationaux et impose aux acteurs des marchés financiers comme la Banque de communiquer les émissions territoriales de Gaz à Effet de Serre (GES) des pays investis. Comme dans le cas des entreprises (cf. PAI 1), l'intensité des GES n'est pas limitée au carbone, mais couvre l'ensemble de l'échelle des GES.</p> <p>Pour ce PAI, nous nous appuyons sur les données de Morningstar Sustainalytics qui ne dispose que des données relatives aux émissions Carbone.</p> <p>L'intensité carbone d'un pays détenu est calculée sous la forme d'un ratio entre les émissions carbone en kilotonnes et le Produit Intérieur Brut (PIB) en million d'euros pour la dernière année disponible.</p> <p>La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne des intensités de chaque pays détenu pondérées du montant détenu dans ce pays, rapportée au total des investissements couverts.</p> <p>Etant limitée aux émissions carbone, Morningstar Sustainalytics considère que sa méthodologie répond partiellement à la définition réglementaire.</p> <p>Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.</p>	<p>Le groupe HSBC s'est engagé à soutenir la transition vers un avenir durable et à lutter contre le changement climatique. HSBC Global Asset Management (HGAM), l'entité au niveau global de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France), est signataire de l'initiative Net Zéro Asset Managers, avec un objectif de zéro émission nette en 2050 pour tous les actifs gérés, et les émetteurs souverains font partie de ces objectifs.</p> <p>Les données sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans les données ESG externes disponibles pour inclusion dans le processus d'investissement de HAM.</p>
----	------------------	---	--	--

16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	absolu: n/a	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui inclut les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression étatique, les crimes avec violence et les atteintes aux droits des travailleurs.</p> <p>Pour les événements identifiés, Sustainalytics évalue son impact global par un score de sévérité, qui mesure sa profondeur (le degré d'impact), son étendue (la portée de l'impact) et sa durée. Sustainalytics ne considère et donc ne reporte que sur les événements les plus sévères (catégories 4 et 5) qui constituent une violation de normes sociales dans l'esprit de la réglementation.</p> <p>La valeur de l'incidence est le nombre de pays identifiés.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.</p>	Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) travaille avec des fournisseurs de données ESG tiers qui incluent des critères sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains.
		Actifs éligibles: 5,17% Actifs couverts: 0,00%	en proportion: n/a	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui inclut les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression étatique, les crimes avec violence et les atteintes aux droits des travailleurs.</p> <p>Pour les événements identifiés, Sustainalytics évalue l'impact global sur les parties prenantes et l'environnement en fonction des scores de sévérité des incidents ainsi que du risque pour le capital humain du pays. Les impacts d'un incident sont résumés dans un score de sévérité, qui mesure la profondeur (le degré d'impact), l'étendue (la portée de l'impact) et la durée (la durée probable) d'un incident. Sustainalytics ne considère et donc ne reporte que sur les événements les plus sévères (catégories 4 et 5) qui constituent une violation de normes sociales dans l'esprit de la réglementation.</p> <p>La valeur de l'incidence est la proportion de pays identifiés rapportée au nombre total de pays détenus.</p> <p>Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p> <p>Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.</p>	Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) travaille avec des fournisseurs de données ESG tiers qui incluent des critères sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains.

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

17	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles Actifs éligibles: 0,91% Actifs couverts: 0,00%	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Notre exposition à ces actifs est limitée dans la mesure où nous ne détenons généralement pas d'actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles. Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base cohérente ou comparable et nous n'avons pas fourni d'informations d'incidence. Toute exposition indirecte à ces actifs serait de plus en plus sujette à une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'ambition nette de zéro de notre entité mère.
18	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique Actifs éligibles: 0,91% Actifs couverts: 0,00%	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base régulière ou comparable. Pour ces raisons, nous n'avons pas communiqué d'informations d'incidence. Lorsque l'exposition aux investissements passe par des actifs côtés, l'incidence sur les émissions sera pris en compte dans les données ci-dessus. Une exposition nouvelle et continue sera de plus en plus soumise à une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur l'ambition nette de zéro de notre entité mère.

3. Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					
1	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	n/a	<p>Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Ce PAI examine plus particulièrement la proportion d'investissements de la Banque dans des entreprises n'ayant pas mis en oeuvre des initiatives de réduction de leurs émissions, telles que les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote ou d'autres polluants atmosphériques. Un « non » indique que l'entreprise n'a pas explicitement communiqué d'information sur de tels efforts dans ses derniers rapports annuels ou rapport de responsabilité sociale d'entreprise.</p> <p>La valeur de l'incidence du portefeuille correspond à la somme des actifs du portefeuille qui ne prennent pas de mesures de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur les dispositions de l'Accord de Paris, rapportée au total des investissements de la Banque couverts pour ce PAI.</p> <p>Cet indicateur examinant les programmes de réduction des GES en général sans se concentrer spécifiquement sur l'Accord de Paris, Morningstar Sustainalytics considère qu'il répond partiellement à la définition réglementaire.</p> <p>Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.</p>	<p>Avec notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) nous pensons que la réduction la plus significative des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui renonceront à leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi l'engagement en faveur de plans de transition ambitieux est privilégié plutôt que la cession.</p> <p>Les engagements nets zéro de HSBC Global Asset Management (HGAM), l'entité au niveau global de notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) impliqueront également des ventes de titres au fil du temps de sociétés qui ne mettent pas en place de plans concrets de réduction des émissions de carbone.</p>

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION					
1	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme Actifs éligibles: 93,14% Actifs couverts: 0,00%	n/a	Fournisseurs de données : Morningstar Sustainalytics Ce PAI se concentre sur les investissements dans des sociétés qui ne disposent pas d'une politique ou d'un programme en matière de droits de l'homme. On notera qu'à l'heure actuelle, seule une fraction des entreprises publient des politiques en matière de droit de l'homme. La valeur de l'incidence du portefeuille correspond à la somme des actifs d'une entreprise du portefeuille qui n'ont pas défini de politique en matière de droits de l'homme, rapportée au total des investissements de la Banque couverts pour ce PAI. Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire. Cependant, compte tenu des données disponibles, à ce jour les informations obtenues pour ce PAI sont jugées non représentatives.	Les éventuelles violations des droits humains font partie des sujets suivis par le fournisseur de données tiers avec lequel notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) travaille. Ce fournisseur de données identifie les violations présumées du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres normes internationales par les émetteurs, et HGAM France procède alors à des diligences nécessaires renforcées.

4. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Comme indiqué en introduction, HSBC Continental Europe délègue la gestion des portefeuilles discrétionnaires à HSBC Global Asset Management (France) « HGAM France ». Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (Principe Adverse Impacts « PAI »), sont entreprises par ce gestionnaire d'actifs pour notre compte, sur la base des exigences réglementaires.

Faisant partie du groupe HSBC, HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec HGAM France, notamment au titre de ses politiques relatives aux PAI qui s'appliquent aux portefeuilles gérés sous mandat, et nous nous engageons dans une communication ouverte et transparente avec notre prestataire afin de nous assurer que nos points de vue sur l'ESG sont alignés et reflétés dans la stratégie d'investissement, notamment au cours des comités de gestion trimestriels entre HBCE et HGAM France.

Concernant notre prestataire HSBC Global Asset Management (France), parallèlement à la politique d'investissement responsable, des politiques et des déclarations autonomes (par exemple sur les armes interdites, la biodiversité, le changement climatique et le charbon thermique) décrivent plus en détail l'approche du groupe HSBC sur la manière dont les risques et les opportunités sont intégrés dans le processus d'investissement, ainsi que l'axe d'engagement et les activités collaboratives.

Ces politiques ont été approuvées et font l'objet d'une revue par le Forum de développement durable d'HSBC Global Asset Management (HGAM), l'entité au niveau global de notre prestataire, (Forum qui comprend le CEO mondial, le CIO, les Responsables des Risques, du Juridique et du Développement Durable) comme suit :

Investissement responsable (janvier 2022), Armes Interdites (juin 2022), Biodiversité (juin 2022), Changement Climatique (juin 2022) et Charbon Thermique (septembre 2022).

Les équipes de gestion locales sont responsables de la mise en oeuvre de ces politiques mondiales, supervisées par des comités mondiaux tels que les comités ESG de chacune des classes d'actifs et le comité d'investissement ESG. Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur plusieurs fournisseurs de données pour alimenter l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi ces fournisseurs de données, nous pouvons citer MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics.

Au niveau du portefeuille, la priorisation du PAI dépend des objectifs de durabilité ou des caractéristiques Environnementales (E) et/ou Sociales (S) du portefeuille. En tant que norme minimale, les PAI sont identifiés et atténués par l'application d'exclusions - tous les mandats durables évitent l'exposition à certaines entreprises ou certains secteurs pouvant sembler nuisibles à l'environnement ou à la société - par exemple les investissements dans des entreprises en violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) ou impliquées dans des armes controversées. Par ailleurs, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille. Pour les mandats, qui effectuent des investissements dans des fonds de tiers, un processus de diligences nécessaires renforcées est appliqué au processus d'investissement.

Les politiques globales et locales de HSBC Global Asset Management (France) sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

5. Politiques d'engagement

Notre prestataire HSBC Global Asset Management (France) (HGAM France) croit fermement à l'incidence et à l'efficacité de l'engagement pour encourager l'amélioration des pratiques d'entreprise et, par conséquent, s'engage activement auprès des entreprises dans lesquelles il investit. La politique d'engagement disponible sur le site d'HGAM France décrit l'approche de l'engagement des actionnaires lorsque des investissements en actions sont effectués pour les clients dans le cadre des services de gestion discrétionnaire.

Lorsque les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, HGAM France peut appliquer des exclusions sélectives. Par ailleurs, HGAM France s'engage directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui s'avèrent préoccupantes.

La politique d'engagement mondiale de l'entité au niveau global HSBC Global Asset Management (HGAM), applicable à toutes les entités, et la politique d'engagement locale d'HGAM France définissent leur approche, et sont disponibles sur le site Internet.

HGAM France s'engage auprès des membres du conseil d'administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des entreprises ou des émetteurs.

HGAM France s'appuie sur l'ensemble des données internes et externes sur les incidences négatives pour éclairer son approche de l'engagement.

HGAM France dispose d'une procédure d'escalade bien établie avec une gamme d'outils d'engagement lorsque les émetteurs ne répondent pas suffisamment ou si les incidences négatives ne sont pas réduites.

Un plan d'engagement mondial est publié chaque année, qui détaille en outre l'approche concernant les domaines d'engagement et détaille un certain nombre des indicateurs d'incidences négatives pris en considération.

Cela inclut : les émissions de gaz à effet de serre, les impacts de la transition climatique sur le travail et sur le plan social, la perte de biodiversité, les violations potentielles des droits de l'homme, les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités économiques.

Des informations détaillées sur le suivi des émetteurs, le vote et l'engagement figurent dans les liens ci-dessous :

Politiques d'engagement de HSBC Asset Management : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

6. Références aux normes internationales

HSBC Continental Europe, fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. Cette activité de gestion des portefeuilles discrétionnaires est déléguée au gestionnaire d'actifs tiers HSBC Global Asset Management (France).

Accord de Paris

Le groupe HSBC soutient l'Accord de Paris sur le climat, traité international signé en 2015, qui engage les pays à passer à une économie moins carbonée. Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers, HSBC Asset Management s'est fixé l'ambition d'atteindre le zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt sur l'ensemble des actifs sous gestion, en ligne avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5° C, ce qui s'applique également aux mandats qu'ils gèrent pour notre compte.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 1 - Émissions de GES
- Tableau 1 PAI 2 - Empreinte carbone
- Tableau 1 PAI 3 - Intensité GES des sociétés faisant l'objet de l'entité émettrice
- Tableau 1 PAI 4 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Tableau 1 PAI 5 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Tableau 1 PAI 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à forte incidence
- Tableau 2 PAI 4 - Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

L'engagement de HGAM France envers le Pacte mondial des Nations Unies est un élément important de des politiques d'investissement responsable. En tant qu'investisseurs, nous soutenons les dix principes couvrant les droits de l'homme, la question du travail, la lutte contre la corruption. De concert avec HGAM France, qui est impliqué dans les Principes pour les investissements responsables (PRI), des diligences nécessaires renforcées sont effectuées sur les émetteurs qui seraient en infraction avec ces principes lorsque des titres sont détenus dans des portefeuilles durables.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 10 - Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 1 PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des dispositions du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 3 PAI 9 - Absence de politique des droits de l'homme

Biodiversité

Dans le cadre du « Finance for Biodiversity Pledge », HSBC Asset Management s'engage à travailler avec d'autres investisseurs, engagés avec des entreprises pour évaluer les incidences de nos investissements sur la biodiversité et fixer un objectif sur les incidences.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 7 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement sur ces normes sont incluses dans le présent état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, plus spécifiquement dans les tableaux d'indicateurs des pages ci-dessus.

7. Comparaison historique

Les comparaisons historiques pour la période de référence ne sont pas disponibles, car les valeurs de PAI font l'objet d'un rapport pour la première fois cette année.